

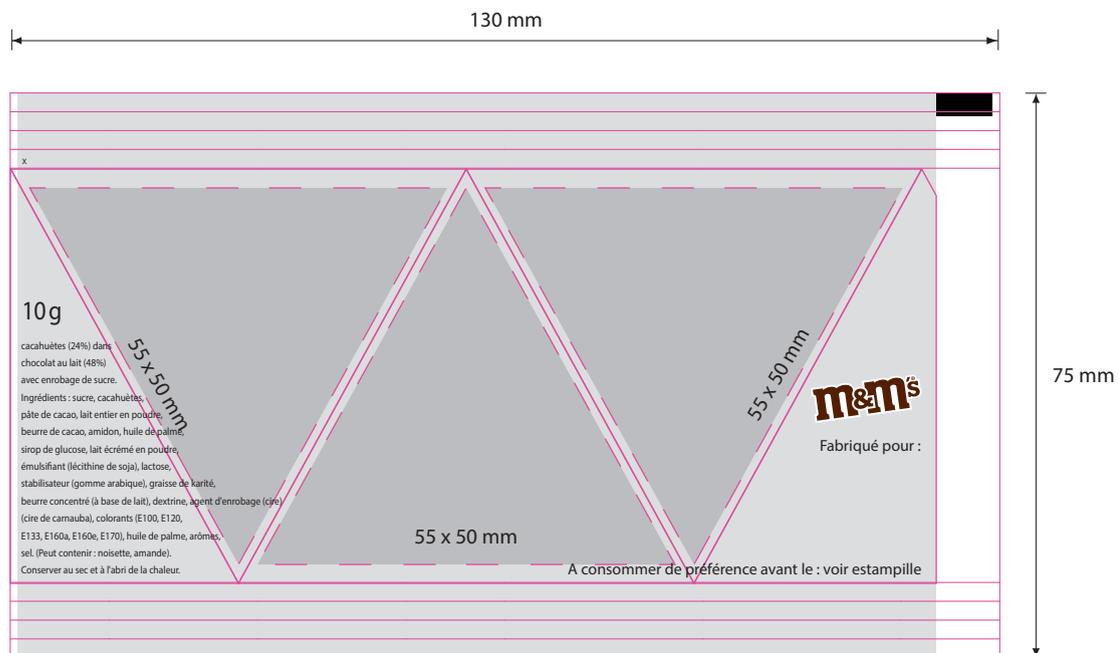
IMPRESSION M&M's

m&m's MiniTétraèdre (impression flexographique)



INFORMATIONS IMPORTANTES

FORMATS DE DONNÉES	De préférence des fichiers créés avec Adobe Illustrator (CC), Adobe InDesign (CC) ou Adobe Photoshop (CC) ont été créés. Les fichiers PDF doivent être envoyés au format PDF/X-4.
POLICES DE CARACTÈRES	Les images doivent avoir une résolution d'au moins 300 dpi. Les motifs au trait 1200 dpi. Les meilleurs résultats sont obtenus avec des données vectorisées. Vectoriser les polices ou fournir toutes les polices utilisées (pour PC).
COULEURS	Indiquer en CMYK (4c Euroskala) ou en couleurs spéciales (HKS-K ou PANTONE® Solid Coated). Pas de RGB ! Les couleurs d'impression sont toujours luscives. Sur un film transparent, les couleurs ne sont pas opaques et n'obtiennent souvent pas la teinte souhaitée si elles ne sont pas doublées de blanc.
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	L'étiquetage des denrées alimentaires est réglementé de manière uniforme dans toute l'UE par le règlement sur l'information des denrées alimentaires (LMIV) (UE) n° 1169/2011. Celui-ci comprend la liste des ingrédients, la mise en évidence des ingrédients allergènes, la désignation de la denrée alimentaire, les informations nutritionnelles, la quantité nette, la date limite de consommation ainsi que le nom et l'adresse complète du responsable de la mise sur le marché.
TAILLE DE LA POLICE	Toutes les mentions obligatoires doivent être claires et lisibles, avec une taille de police minimale de 0,9 mm par rapport à la « hauteur x ». Il est en principe possible d'utiliser ses propres polices de caractères, à condition de respecter les exigences mentionnées.



Zone d'impression pour l'impression de surfaces pleines



zone d'impression idéale pour les logos et les textes